

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 14 avril 2023
DEL-2023-24**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 24
- * de Représentés : 4
- * de Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Benoît BRUZI, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Charles GIACOMI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Jean-François MATTEI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, M. Félix TAMBINI.

Absents représentés : M. Paul BATTESTI, M. Lionel PASQUALINI, Mme. Patricia SOULLARD, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. François BERNARDI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Gérard CASANOVA, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Joseph MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierre ORSINI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pascal SARTI, M. Michel SORBARA, M. Pierre Jean STEFANI, M. Ange STRAFORELLI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE ADDITIONNELLE 2023.

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 17 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 07 avril 2023. L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril à quinze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence d'Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2023 pour un Conseil communautaire en date du 07 avril 2023, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 07 avril 2023 pour un Conseil communautaire en date du 14 avril 2023.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20230414-DEL2023-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2023

Notification : 20/04/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de budget 2023 présenté par le Président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De fixer comme suit les taux des taxes additionnelles à percevoir au titre de l'année 2023 :

TAXE	TAUX
Taxe d'habitation	5,90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,15 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	9,54 %
Contribution foncière des entreprises	3,19 %

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Président,

Antoine POLI



